CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMME THEMATIQUE DE RECHERCHE
GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DU CAMES

Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326
ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **(CAMES)**.
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 **(BURKINA FASO)**

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34
Fax : (226) 50 36 85 73
Email : cames@bf.refer.org
Site web: www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche

Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: https://sjifactor.com/passport.php?id=23550
HAL: https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120
Mir@bel: https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4ème édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « ***Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique*** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5ème journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTR-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.
L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO,** MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE,** MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI,** MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Brouxdelsmaël KOFFI,** MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE,** PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA,** MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication
Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint
Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef
Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint
Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue
Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378
Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :
Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:
Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :
Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :
Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :
Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:
Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :
Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :
Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :
Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com
Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :
Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com
Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazeboh Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.
À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :
Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :
Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :
Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : *Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire I de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.*

Les illustrations : Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme …), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif *: nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.*

Pour les sources sur internet : *indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.*

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE
BOUAGNON-DROUBLY Rita……1-15

LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)
TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, **N'gnanda Anne-Marie KOUADIO** et N'GORAN Ekian Noël ……..…….……16-29

DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ
OUSSOU Kouadio Jean Richard ……30-44

LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)
OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi ……45-60

LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)
Steeve Elvis ELLA …….……61-71

LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES
BROU Marie Sylvana …….……72-87

AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016 -2024)
KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé ……..…….……88-104

***MA SANTÉ SOUFFRE* DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE** BLÉ Kain Arsène ……..…….……..105-116

BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ
AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC) ……..…….……..117-129

NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE
GBAKA Loulou Guy ……..…….……..130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline ……..…….……..151-171

LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES
EKPO Kouadio Victorien ……..……...……..172-184

POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana ……..……...……..185-199

LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-COTE D'IVOIRE)
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHETCHE Obou Mathieu .200-218

DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
AWOKPE Kodjo, **DANDONOUGBO Iléri** et **AGBAMARO Mayébinasso** ……...219-235

LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond ……..……...……...……..236-257

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck …..……...…….....……..258-273

L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS *LA MER À L'ENVERS* DE MARIE DARRIEUSSECQ
ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH ……..……...…….....……..274-285

LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE
SILUE Tangologo ……..……...…….....……..286-301

LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES
SOULEYMANOU Kadouamai ……...…….…….....……..302-324

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE
BAMBA Ladji ……..……..…….…….....……..325-337

AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épse DIATÉ,
MOYOU Jeanne Dominique …...…….…….....…..…..338-361

CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994
DJE Yao Lopez ……..……..…….…….....….....362-376

GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOUKOU (CÔTE D'IVOIRE)
BAMBA Mansé ……..……..…….…….....….....377-391

LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE
ELLA Kouassi Honoré …..……..…….…….....….....392-406

EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA
KINDA Augustin ……..……..…….…….....….....407-421

LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE
KOFFI Kouadio Fabrice ..……..…….…….....….....422-439

CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900
KOSSOU Sovi ……..……..…….…….....….....440-461

CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)
Ekian Noël N'GORAN ……...…….…….....….....462-477

COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO
SORO Kassoum ……..……..…….…….....….....478-495

POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS
SOUMAHORO Sainghot ...…….…….....…….....496-512

LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI …….....…….....513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?
KOUASSI Assanti Olivier …….....…….....531-546

MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)
YEO Mamadou ……..……...…….....….....547-560

ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ?
AYENAGBO Kossi ……...…….....….....561-578

DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin .....….....579-602

GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE
LAMAH Pépé Julien et AMOATTA Koffi Guy …….....….....603-623

GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES
KONE Kapiéfolo Julien …….....….....624-642

GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN
KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué 643-661

GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES
KONAN N'Guessan Olivier …….....….....662-677

LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE
ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise ….....….....678-693

LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY …….....….....694-711

GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE
BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire .....….....712-728

CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE

DOUFELGOU I AU NORD TOGO
DJALNA Kouyadéga …….....….....729-748

IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA
DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..749-769

GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS
GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor .....….....770-786

ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES
ILAHIRI Mylène Stéphanie …….....…….....787-804

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ
KAMBIRÉ Bêbê et KOUASSI Charles Aimé .....…….....805-824

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO
KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin ….....825-846

ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS
Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE …….....847-864

AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué …….....865-883

LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN
Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN 884-902

LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE
Robert NGOMEKA …….....…….....903-917

AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE
Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO …….....918-931

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU

CAMEROUN
SANAMA AMBASSA …….....…….....932-949

LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?
SEY Henri Joël …….....…….....950-967

COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)
SISSOKO Pierre Soriba ….....…….....968-984

MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES
TATA Gaston Gabriel ….....…….....985-1000

QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?
TOB-RO N'Dilbé ….....…….....1001-1020

DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES Á BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES
KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima ….....…….....1021-1036

RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE
Boni Hyacinthe KPANGBA .....…….....1037-1054

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI
ALASSANE Abdourazakou .....…….....1055-1067

Gouvernance socioéconomique

LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993)

THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)

AKA Adou Marcel
Université Jean Lorougnon Guédé Daloa (RCI)
Institut Ausonius Bordeaux Montaigne (France)

KOUAMÉ Kan Raymond
Université Alassane Ouattara Bouaké (RCI)

Discipline : Histoire contemporaine : histoire économique

RÉSUMÉ

La période 1970-1993 est incontournable dans l'histoire de l'élevage ivoirien. Elle correspond à la période d'existence de la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA) créée en 1970 par le décret n°70-623 du 14 octobre 1970. Depuis sa création jusqu'à sa dissolution en 1993, l'élevage ivoirien a connu une dynamisation grâce aux nombreux efforts financiers consentis. En 1989, le budget de la SODEPRA était estimé à 10,2 milliards de frs CFA. Cela a favorisé la création de plusieurs infrastructures, ainsi que des programmes et projets dirigés par la SODEPRA. Partant de ce fait, les questions qui se dégagent sont les suivantes : Comment l'élevage ivoirien a été financé en Côte d'Ivoire à l'époque de la SODEPRA ? Quels sont les organes de financement ? Quels sont les programmes et projets financés ?

Cette étude vise à mettre en lumière le financement de l'élevage ivoirien à l'époque de la SODEPRA. Elle met l'accent sur les organes de financement, ainsi que les programmes et projets financés. Pour y arriver, nous avons eu recours aux documents écrits, notamment les rapports du ministère de la production animale, des articles et thèses qui traitent la question.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, Financement, Élevage, Bétail, Petit ruminant, Volaille.

SUMMARY

The period from 1970 to 1993 is a pivotal time in the history of livestock farming in Ivory Coast. It corresponds to the period of existence of the Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA), created in 1970 by decree No. 70-623 of October 14, 1970. From its creation until its dissolution in 1993, livestock farming in Ivory Coast experienced a boost due to the numerous financial efforts made. In 1989, SODEPRA's budget was estimated at 10.2 billion CFA francs. This facilitated the creation of several infrastructures, as well as programs and projects led by SODEPRA. This leads us to ask the following questions: How was livestock farming financed in Ivory Coast during the SODEPRA era? What are the financing bodies? What are the programs and projects funded?

This study aims to shed light on the financing of livestock farming in Ivory Coast during the SODEPRA era. It emphasizes the financing bodies as well as the programs and projects that were funded. To achieve this, we relied on written documents, notably reports from the Ministry of Animal Production, articles, and theses that address the issue.

Keywords: Ivory Coast, Financing, Livestock, Cattle, Small ruminants, Poultry.

INTRODUCTION

Considérée depuis longtemps comme un pays essentiellement agricole, la Côte d'Ivoire a accompli depuis l'indépendance des progrès appréciables en matière d'élevage. Les politiques publiques de l'élevage concernaient dans les années 1960 la protection du cheptel. Mais depuis le début des années 1970, le gouvernement ivoirien a mené plusieurs actions consistant à promouvoir l'élevage local. Cette politique étatique a été concrétisée par le décret n°70-623 du 14 octobre 1970, annonçant la création de la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA) (D. Garba, 1975, p. 334). La création de la SODEPRA marquait la volonté de l'État ivoirien de promouvoir son secteur élevage, pour mettre fin à la longue période de dépendance de la Côte d'Ivoire en viande, vis-à-vis de ses voisins du Nord (K, R. Kouamé, 2023, p. 280). Cette société d'État ainsi créée, avait pour but de gérer les stations d'élevage et les ranchs existants, puis développer l'élevage en général sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Cette mission de développer l'élevage sous toutes ses formes a permis à la SODEPRA de conduire différents projets depuis sa création jusqu'à sa dissolution en 1993. Ainsi, la période 1970-1993 a été une période charnière dans le développement de l'élevage ivoirien. Elle a été marquée par des investissements conséquents en faveur de l'élevage ivoirien (B. Mody, 1994, p. 20). Dès lors, comment s'est fait le financement de l'élevage ivoirien à l'ère de la SODEPRA ?

La réponse à cette question suscite l'intérêt de cette étude, qui cherche à mettre en relief les différents moyens financiers dégagés pour promouvoir l'élevage ivoirien sous la SODEPRA. L'objectif principal de cette étude est d'analyser le financement de l'élevage ivoirien sous la SODEPRA, en mettant en évidence les sources de financement et les différents secteurs financés. Cette étude est donc une contribution à la connaissance des nombreux efforts financiers consentis par l'État de Côte d'Ivoire dans le cadre du développement de l'élevage ivoirien.

Pour une meilleure organisation de ce travail, nous avons eu recours aux rapports du ministère de la production animale, aux thèses et articles abordant la question du financement de l'élevage. La consultation, le regroupement et l'analyse critique des informations tirées dans ces sources ont permis de classer les informations par thème. Ainsi, les informations retenues après analyse ont favorisé l'articulation de cette étude autour de trois axes. Le premier axe aborde le financement du domaine de l'encadrement, le second analyse le financement de la production de bétail, enfin le

dernier met l'accent sur le financement à l'appui technique aux opérations de développement de l'élevage.

1. LE FINANCEMENT DE L'ENCADREMENT DE L'ÉLEVAGE IVOIRIEN : 1970-1975.

L'encadrement de l'élevage local fut un projet existant sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Confié à la SODEPRA, son financement était assuré par l'État de Côte d'Ivoire, la France, le royaume de Belgique et la République fédérale d'Allemagne.

1.1. Le financement de l'encadrement de l'élevage dans les régions Nord et Centre

L'encadrement de l'élevage au Nord fut un projet créé en 1972 et confié à l'antenne Nord de la SODEPRA. Il couvrait les départements de Touba, Odienné, Séguéla, Mankono, Boundiali, Korhogo, Ferkessédougou et Bouna, soit une superficie de 110.000 Km²[1]. Il visait plusieurs objectifs, notamment la formation des opérateurs économiques aux techniques d'élevage, la promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage, l'intégration du cheptel transhumant Peul, la valorisation des potentielles fourragères et la recherche de système d'exploitation rationnel et performant. Après une phase pilote couvrant la période 1972-1974, le projet s'est déroulé en trois phases. La première a couvert la période 1975-1979, la seconde s'est déroulée entre 1980 et 1985, et la dernière phase s'est étendue sur la période 1986-1991[2].

La première phase de ce projet a connu deux grandes opérations, à savoir l'encadrement des taurins et l'encadrement des zébus. L'encadrement des taurins a été financé par l'État ivoirien, le royaume de la Belgique, la France à travers le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE), et la République Fédérale d'Allemagne grâce au Gesellschat Für Technische Zusammenarbeit (GTZ)[3]. L'encadrement des zébus a été financé par l'État ivoirien et la structure américaine United Agency International Developement (USAID). La seconde phase du projet d'encadrement a été financée sur les fonds nationaux, grâce au Budget Général de Financement (BGF) et au Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE), puis les fonds étrangers comme le FAC, la CCCE et la GTZ[4]. La troisième phase du projet a été également

[1] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, Programme d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, p. 10.
[2] *Idem.*
[3] Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 10.
[4] *Idem.*

financée par l'État ivoirien, la France, la République Fédérale d'Allemagne et le royaume de Belgique.

L'encadrement de l'élevage des petits ruminants, dans le Nord de la Côte d'Ivoire, a bénéficié d'un financement important. Avec un financement de 20 millions de frs CFA obtenu de la part de la BSIE, la SODEPRA-Nord a encadré 170.000 têtes d'animaux en 1978 (J, B. Akrou, 1985, p. 23). À partir de 1980, la section Nord de la SODEPRA a bénéficié d'un financement de 103 millions de frs CFA, dont 33 millions de frs CFA provenait du BSIE et 70 millions de frs CFA de la République Fédérale d'Allemagne (J, B. Akrou 1985, p. 23). Dans l'ensemble, l'encadrement de l'élevage des petits ruminants dans le Nord a bénéficié d'un financement important. Cela a favorisé une augmentation de la production des ovins et caprins, en passant de 3.500 tonnes en 1977 à 10.000 tonnes en 1980 (J, B. Akrou, 1985, p. 23).

Dans le cadre de l'élevage du gros bétail, l'accent a été mis sur la création des coopératives. Cette action a consisté à sensibiliser et regrouper les éleveurs de bovins en plusieurs Groupements à Vocation Coopérative (GVC). Ces GVC, encadrés par la SODEPRA, envisageaient de garantir la commercialisation des animaux. Encore visaient-ils à faciliter l'introduction et la diffusion de nouveaux thèmes techniques de production d'élevage. Enfin faisaient-ils la promotion de l'esprit coopératif. Les premiers GVC de la SODEPRA, créés en 1976, avaient pour vocation l'embouche. Ce système a consisté à mettre à la disposition des animaux un complément d'aliment composé de tourteaux, de farine à base de riz, de la mélasse et de graine de coton pouvant permettre l'accroissement rapide des animaux. Ayant le monopôle de la commercialisation du bétail en provenance des GVC, la SODEPRA fournissait à ces derniers les aliments pour leurs animaux.

Cette technique d'encadrement de la SODEPRA a amené les paysans à adhérer aux GVC. Ainsi, trois GVC ont été créés après une campagne de sensibilisation et d'information, menée durant plusieurs jours, au cours de la période 1975-1976 (A. Kientz, 1992, p. 62). Il s'agit des GVC de Koni, de Samatiguila et de Napiéledougou. Grâce à un complément d'aliment fourni par la SODEPRA, l'embouche a connu un succès dans ces coopératives. Alors que la SODEPRA prévoyait un gain de poids de 200 g par jour, cette prévision a été largement dépassée, puisque les animaux avaient un poids moyen allant de 354 g à 500 g par jour (Anonyme, 1977, p. 26).

Au vu de ces résultats, les GVC chez les éleveurs ont connu un engouement dans le Nord de la Côte d'Ivoire au cours de la période 1976-1977. En effet, 11 GVC avaient été constitués par 284

éleveurs, dans plus de 100 villages des départements de Korhogo et Ferkessédougou (Anonyme, 1977 :26). Grâce à la mise en place des GVC, l'antenne Nord de la SODEPRA a pu encadrer 250.000 bovins, repartis dans les départements de Biankouma, Touba, Odienné, Boundiali, Ferkessédougou, Bouna et Séguéla (Anonyme, 1977, p. 26). L'ambition de parvenir à l'autosuffisance en matière de production animale a amené l'État ivoirien à déployer d'énormes budgets dans l'encadrement de l'élevage.

Les moyens mis en œuvre dans le projet d'encadrement Nord de 1972 à 1993 s'élevaient à 16,4 milliards de frs CFA[5]. Ces financements ont favorisé la réalisation de plusieurs infrastructures. Des parcs modernes, avec des couloirs de contention, ont été introduits en milieu paysan afin de faciliter les opérations de vaccinations, de déparasitages et de castrations. Les couloirs de contention ont permis au projet d'encadrement Nord de réaliser plusieurs vaccins. Le taux de couverture vaccinale a été de 80% pour la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine, et de 60% pour la peste des petits ruminants[6]. Ces financements ont favorisé l'amélioration du milieu pastoral qui concerne la production fourragère et d'hydraulique pastorale. Du point de vue hydraulique pastorale, le projet a favorisé la construction et l'équipement de plus de 124 puits pour faciliter l'abreuvement du bétail[7]. En plus du Nord, le projet d'encadrement a été axé sur le Centre.

Dans le Centre, le programme d'encadrement a été confié à la SODEPRA-Centre en 1977. Ce projet avait pour but de développer l'élevage des moutons et caprins, afin d'assurer l'autosuffisance en viande du pays. Aussi, s'agit-il d'organiser la production et la commercialisation des petits ruminants, et rationnaliser les élevages privés et villageois. Encore incite-t-il les éleveurs à se regrouper au sein des GVC. Le projet a démarré grâce au financement du FED estimé à environ 420 millions de frs CFA[8]. Il couvrait une superficie de 95.000 km², repartie entre les départements de Bouaké, Bouaflé, Bondoukou, Dabakala et Katiola. Ce montant a favorisé le renforcement de l'élevage villageois. Grâce à ces investissements, le Centre a produit environ 40% du cheptel national des petits ruminants (J, B. Akrou 1985, p. 23). Ces résultats ont encouragé les éleveurs à se

[5] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, Programme d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, p. 11.
[6] *Idem.*
[7] Ministère du Plan, 1970, Dix ans de progrès 1960-1970, Abidjan, p. 59.

[8] Ministère de la Production Animale, 1988, Programme d'élevage présenté dans le cadre du sixième F.E.D : cadre général élevage bovin, élevage ovin, Abidjan, Dcgtx, p. 29.

regrouper au sein des GVC, afin de bénéficier davantage des techniques et des moyens mis en place par le ministère de la production animale à travers la SODEPRA.

Le projet d'encadrement Centre de la SODEPRA a connu une évolution au niveau des objectifs et dans l'espace. Les nouveaux objectifs étaient la formation des éleveurs, l'amélioration des techniques de production et l'accroissement de la quantité et la qualité des productions en viande. En 1986, le projet d'encadrement Centre couvrait 97.000 Km², et s'étendait sur 16 départements, 52 Sous-Préfectures et 2711 villages, avec 127.000 bovins et 379.000 ovins[9]. Cet encadrement financé conjointement par l'État ivoirien et le FAC, a coûté au total 9,25 milliards de frs CFA[10]. Cependant, le financement de l'encadrement de l'élevage local ne s'est pas limité seulement au Nord et au Centre de la Côte d'Ivoire. La volonté de l'État à promouvoir l'élevage local a été marquée par l'extension du financement de l'encadrement de l'élevage dans les zones forestières.

1.2. Le financement de l'encadrement de l'élevage en zone forestière

Le financement de l'encadrement de l'élevage en zone forestière a regroupé trois régions, à savoir l'Ouest forestier, le Sud-Est forestier et le Sud-Ouest forestier. La première phase du projet couvrait la période 1983-1987. C'était une phase pilote consacrée à la mise en place d'exploitations modèles pour l'élevage à cycle court. La période 1988-1992 marque la seconde phase du projet et se caractérise par l'extension du projet à toutes les spéculations. Le montant affecté à cette phase du projet était de 2,2 milliards de frs CFA[11]. En plus de la production, l'accent a été mis sur le volet sanitaire. Les campagnes de vaccination contre la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants avaient été accrues. En effet, le pourcentage des animaux vaccinés s'élevait à 81% des 10.000 bovins, 78% des 33.000 ovins et 72% des 21.000 caprins recensés pour le projet[12]. Le Sud-Ouest forestier a bénéficié également du financement de son projet d'encadrement.

Financé à hauteur de 1,5 milliard de frs CFA, le projet d'encadrement Sud-Ouest couvrait plus de 43.000 Km² et concernait les préfectures et les sous-préfectures de Gagnoa, San-Pedro, Soubré,

---

[9] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, Programme d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, p. 11.
[10] *Idem.*
[11] *Ibid.*
[12] *Ibid.*

Tiassalé, Sassandra, Tabou, Divo et Oumé[13]. Démarré en 1986, il visait à augmenter la production de viande et susciter la vocation d'éleveurs chez les populations traditionnellement agriculteurs. Les moyens mis en œuvre ont permis l'encadrement de 35 parcs bovins, soit un total de 2700 têtes, 121 troupeaux ovins, 23 élevages porcins, 121 élevages de poulets de chair et 35 élevages de pondeuses[14]. La vaccination des animaux a été une priorité pour la réalisation de ce projet, puisque la quasi-totalité des animaux recensés pour le projet a été vaccinée. Les campagnes de vaccination enregistrées par ce projet étaient de 88,1% contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine, de 5,02% contre le charbon bactéridien, de 80,9% contre le charbon symptomatique et de 80,8% contre la pasteurellose[15]. Il convient tout de même de noter que cette région était plus propice au développement des spéculations à cycle court que l'élevage du gros bétail. Le financement de l'encadrement de l'élevage en zone forestière ne s'est pas limité seulement dans l'Ouest du pays, mais s'est étendu dans l'Est forestier.

Financé conjointement par l'État ivoirien à travers le BSIE et la CCCE, à hauteur de 4,4 milliards de frs CFA, le projet d'encadrement Sud-Est s'est déroulé en deux phases entre 1982 et 1993 [16]. La première phase du projet était une phase pilote et couvrait la période 1982-1987. Elle a été consacrée à la création de petites et moyennes entreprises d'élevage à cycle court, dans cinq préfectures de la région Sud-Est. La seconde phase qui a duré de 1988 à 1993 était la phase de l'extension du projet. Elle avait pour objectifs la consolidation des acquis de la phase pilote d'une part et la préparation du transfert des actions aux opérateurs réellement concernés d'autre part. La deuxième phase du projet a été confrontée à des difficultés de financement à cause de la crise économique qu'a connu la Côte d'Ivoire. Le financement extérieur du projet assuré par la CCCE s'est arrêté en 1992. Le reste des actions du projet a été financé par l'État de Côte d'Ivoire, grâce au BSIE, jusqu'en 1993.

Dans l'ensemble, l'encadrement de l'élevage ivoirien a été un projet qui concernait toutes les spéculations. Son financement, assuré par l'État de Côte d'Ivoire grâce au BSIE et au BGF, ainsi que par la France et la République Fédérale d'Allemagne, a coûté des milliards de frs CFA. Ces

[13] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, Programme d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, p. 12.
[14] *Idem.*
[15] Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 14.
[16] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, Programme d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, p. 12.

financements ont favorisé la réalisation de plusieurs infrastructures. Ces financements ont facilité également la lutte contre certaines maladies comme la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants qui décimaient jusque-là les animaux. Le financement du projet d'encadrement de la SODEPRA a permis à l'État de contrôler l'élevage traditionnel sur le territoire ivoirien et procéder au financement de la production de l'élevage, afin de permettre à la Côte d'Ivoire de s'autosuffire en viande.

2. LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DE L'ÉLEVAGE DU GROS BÉTAIL, DES PETITS RUMINANTS ET DE VOLAILLES EN CÔTE D'IVOIRE : 1975-1982

Le financement des secteurs de production de 1970 à 1993 concerne les ranchs, les stations, les centres d'élevage et des fermes semencières. Cependant, les actions de financement les plus importants pendant cette période ont concerné le ranch de la Marahoué, la ferme semencière de Badikaha, le Centre National Ovin (CNO), et le Complexe d'Exploitation du bétail.

2.1.Le financement de la production de l'élevage du gros bétail

La restriction de l'apport d'animaux sur pied des pays sahéliens entre 1968 et 1970, a amené l'État ivoirien à faire du développement de l'élevage bovin extensif une priorité. Cette volonté s'est traduite par la création en 1975 du plus grand ranch de la Côte d'Ivoire, en l'occurrence le ranch de la Marahoué (T. Wilson ; D. Chupin, 1993 p. 15). Situé au Centre-Ouest du pays, à cheval sur le fleuve Marahoué, entre 8°7 et 8°30 de latitude Nord et 6°14 et 6°30 de longitude Ouest, le ranch de la Marahoué s'étend sur 100.000 hectares (T. Wilson, D. Chupin, 1992, p. 15). Situé à 70 km de Séguéla de part et d'autre de la Marahoué, il se divise en quatre sections, dont les sections Sud, Ouest et Nord situées sur le territoire du département de Séguéla à l'Ouest de la Marahoué, et la section Est de l'autre côté du fleuve situé sur le territoire du département de Mankono.

Confié à la SODEPRA dès sa création, le ranch de la Marahoué avait pour mission la sélection des bovins N'dama pour constituer des troupeaux géniteurs appelés « troupeaux tests ». Aussi, avait-il en charge la multiplication, la diffusion des N'dama et le développement de la production de l'élevage bovin trypanotolérant. Encore devait-il assurer la formation et le recyclage des éleveurs et des techniciens d'élevage et procéder à l'installation d'exploitations agro-pastorales modernes, gérées par des jeunes sortis de son centre de formation. À ces objectifs, s'ajoute la fourniture de 1500 animaux de traction à la région de Mankono et Séguéla.

Assuré conjointement par le Fonds Européen de Développement (FED) et le BSIE, le financement du ranch de la Marahoué s'est déroulé en trois phases. La première phase, relative à la réalisation proprement dite du ranch, s'est déroulée entre 1975 et 1981, et a été financée à hauteur de 2178 millions de frs CFA, dont 1.150 millions frs CFA du FED et 1.028 millions frs CFA du BSIE[17]. Le financement du FED a servi à la construction du ranch d'investissement, tandis que le financement du BSIE a permis au ranch de fonctionner. Ces investissements avaient favorisé la mise en valeur de 52.000 hectares de pâturages, la mise en place d'un cheptel N'dama de 6850 têtes et la création d'infrastructures d'accueil des hommes et des animaux. Ces investissements se sont accrus et ont abouti à la deuxième phase du projet. La seconde phase du financement du ranch de la Marahoué s'étend sur la période 1982-1985, et a bénéficié d'un investissement de 4.060 millions de frs CFA, dont 2.251 millions du FED et 1.809 millions frs CFA pour le BSIE[18]. Ces fonds ont facilité l'exploitation de 20.000 hectares supplémentaires de pâturage et l'augmentation du cheptel bovin du ranch à 13.000 têtes[19]. Enfin, la troisième phase du projet portant sur la période 1990-1994 a bénéficié d'un financement de 6.229 millions de frs CFA, avec 3.903 millions frs CFA du FED et 2.323 millions frs CFA du BSIE[20]. Les financements en faveur du ranch de la Marahoué ont permis de réaliser plusieurs infrastructures au sein du ranch, comme le présente le tableau n°1 ci-dessous.

[17] Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 4.
[18] *Idem.*
[19] *Ibid.*
[20] *Ibid*, p. 24.

Tableau n° 1 : Les infrastructures réalisées au ranch de la Marahoué entre 1975 et 1989

Infrastructures	Quantités
Pistes et routes	700 km
Ponts	8
Clôtures	600 km
Barrages de retenue d'eau de surface	45
Forages profonds	11
Dipping-thanks, sprays et couloirs de soins	37
Puits	23
Pâturages améliorés	1200 hectares
Pâturages artificiels	650 hectares
Logements, bâtiments d'administration, ateliers	400

Source : Ministère de la Production Animale, 1989, Ranch de la Marahoué, Rapport final, Abidjan, p. 4.

Les infrastructures les plus importantes réalisées au ranch de la Marahoué concernent les pistes, les forages et puits, les clôtures, les parages pastoraux, les pâturages pour les animaux et aussi des logements, bâtiments d'administration et ateliers pour le personnel. En plus du ranch de la Marahoué, la production du gros bétail a bénéficié du financement des projets comme l'opération « bovins industriels » et le Complexe d'Exploitation Industriel du Bétail (CEIB).

L'opération « bovins industriels » a été dirigée par la SODEPRA-Nord et visait à améliorer la performance de la production bovine et laitière au plan national. Ce projet dont la direction était basée à Korhogo, a démarré en 1977 et s'est articulé autour de la création de deux principales stations, à savoir la station de Panya et la station de Noroningué (P. Bernardet, 1987, p. 50). La première phase du projet qui couvre la période 1977-1981 a bénéficié d'une subvention de 966,8 millions frs CFA[21]. Le financement global de la deuxième vague du projet (1982-1985) reste inconnu. Cependant, une estimation annuelle de 100 millions frs CFA d'investissements par année est admise. La période 1986-1990 qui correspond à la troisième et la dernière phase du projet a

[21] Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 24.

connu un investissement annuel de plus 100 millions frs CFA chaque année, comme le présente le tableau n° 2 ci-dessous.

Tableau n° 2 : Les investissements annuels de l'opération « bovins industriels » de 1986 1989 (en million de frs CFA)

Années	1986	1987	1988	1989
Investissements	138.000.000	151.000.000	139.000.000	154.000.000

Source : Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 25.

Les investissements de la troisième phase du projet ont connu une croissance entre 1986 et 1987, en passant de 138 millions à 151 millions de frs CFA. Cependant, ils ont diminué nettement au cours de la période 1987-1988 de 12 millions frs CFA, passant de 151 millions à 139 millions, avant de remonter à 154 millions frs CFA en 1989. Estimés à environ 2000 millions de frs CFA, les investissements de l'opération « bovins industriels » ont été assurés par l'État de Côte d'Ivoire, grâce au BISE. Ces investissements ont permis aux deux stations du projet de fonctionner et produire des résultats escomptés. En plus de l'élevage bovin, plusieurs efforts ont été menés en faveur de l'élevage des petits ruminants, des porcins et des volailles dans le but d'améliorer leur production.

2.2. Le financement de production de l'élevage des petits ruminants, des volailles et des porcins

L'élevage des petits ruminants a bénéficié de plusieurs financements de l'État de Côte d'Ivoire et des investisseurs étrangers. Ce fut le cas de la création du Centre National Ovin (CNO). Situé entre la ville de Béoumi et la retenue d'eau du barrage de Kossou sur le Bandama, le CNO a été créé en 1976 grâce à un financement conjoint du BSIE et du FED de 1,9 millions frs CFA (R. Disset, 1990 : 82). Ce centre qui a ouvert ses portes en 1978 après la signature de la convention n°2.119/CI du 4ème FED, passée entre la Communauté Économique Européenne et la république de Côte d'Ivoire, occupait une superficie de 500 ha. Sur cette superficie, environ 160 ha ont été défrichés pour être implantés en pâturages artificiels (J, B. Akrou, 1985, p. 24). Plusieurs objectifs lui ont été assignés dès sa création. Il devait assurer la production de géniteurs de race Djallonké, et promouvoir leur diffusion auprès des éleveurs. Aussi, devait-il promouvoir les techniques d'exploitations de pâturages, des matériels et des produits d'élevage ainsi que l'étude des rations

adaptées à l'élevage des moutons. Enfin, il était chargé de participer à la formation et au recyclage des éleveurs de moutons, de bergers et de techniciens. Ce centre a été créé pour maitriser l'ensemble des problèmes liés à l'élevage des petits ruminants.

Les moyens investis par l'État de Côte d'Ivoire et le FED ont permis au Centre National Ovin de disposer de plusieurs infrastructures importantes pour son fonctionnement comme le présente le tableau n° 3 ci-dessous.

Tableau n° 3 : Les infrastructures du Centre National Ovin en 1980

Infrastructures	**Quantités**
Bureaux	7
Logements de cadres et de chefs de secteurs	8
Logements de personnels d'exécution	16
Logement pour stagiaires	1
Forages	2
Bain détiqueur ou baignoire de balnéation	1
Hangar à matériel agricole	1
Cuivre à eau + mélasse	8
Magasin d'aliment	1
Labo + magasins	3

Source : Ministère de la Production Animale, 1988, programme d'élevage présenté dans le cadre du sixième FED, Abidjan, p. 121.

L'élevage des volailles a connu une promotion assez importante en Côte d'Ivoire, avec la mise en place de la Société Ivoirienne de Production Animale (SIPRA) en 1976. Société d'économie mixte associant le gouvernement ivoirien à des partenaires techniques français, elle constituait un maillon essentiel du développement de l'aviculture au plan national. Son but était de fournir des poussins et les aliments des volailles aux éleveurs. Pour atteindre ses objectifs, la SIPRA a bénéficié d'un investissement d'environ 1.300 millions frs CFA[22]. Cet investissement a contribué à l'installation de couvoir, d'abattoir et d'usines d'aliments. Ces investissements ont permis à la société d'avoir

[22] Ministère de la Production Animale, 1988, programme d'élevage présenté dans le cadre du sixième FED, Abidjan, p. 67.

des résultats immédiats. En effet, grâce à son couvoir qui pouvait prendre jusqu'à 120.000 œufs, la SIPRA produisait environ 90.000 poussins par semaine[23].

L'assistance aux éleveurs a été l'une des initiatives les plus importantes des actions menées par la SIPRA. Elle consistait à approvisionner les éleveurs sous contrat à la SIPRA en poussins, en aliments et en produits vétérinaires. Depuis sa création en 1976 jusqu'en 1982, la SIPRA avait encadré sous contrat 20 fermes de poulets de chair produisant 25.000 à 30.000 têtes de poulets, et 4 fermes de pondeuses produisant 150.000 à 200.000 œufs par semaines (Anonyme, 1982, p. 60). Grâce à cette initiative, la production nationale de volailles a connu une nette augmentation, en passant de 17.000 à 20.100 tonnes de 1977 à 1980, et de 20.100 à 32.000 tonnes entre 1980 et 1985[24].

En plus de l'élevage des petits ruminants et des volailles, l'élevage porcin a été valorisé par l'État à travers la société AFRIPORC créé en 1977 (E. Yoan, 1984, p. 8). Basée à Toumodi, cette société encadrée par la SODEPRA-Centre avait pour objectif de développer l'élevage industriel des porcins, afin de résoudre la question relative à l'exode rural, liée à la rareté des terres cultivables dans la région. Inscrite dans le programme de production animale de 1976 à 1980, la société AFRIPORC a bénéficié d'un investissement d'environ 300 millions frs CFA (E. Yoan, 1984, p. 8). Société à caractère privé, AFRIPORC a été l'une des premières sociétés à voir le jour dans la sous-région. Son capital social était estimé à environ 100 millions de frs CFA. Les 52% des parts étaient détenus par des ivoiriens, tandis que les 48% restant appartenaient au groupe français « sanders » (E. Yoan, 1984, p. 8). Sa création a favorisé la mise en place de 25 fermes d'une production de plus de 100 têtes d'animaux.

À l'instar de l'élevage bovin, la production de l'élevage des petits ruminants, des porcins et des volailles a été une priorité pour l'État ivoirien et ses partenaires européens qui ont investi de nombreux moyens financiers. Cela a servi à la création de centres de formation des éleveurs et de production de l'élevage comme le CNO, la SIPRA et l'AFRIPORC dans le cadre de la production des ovins, des porcins et des volailles. Ces efforts consentis ont permis à la production nationale de

[23] Ministère du Plan, 1978, Atlas de la Côte d'Ivoire, Institut de Géographie Tropicale, Abidjan, 50 p.
[24] Ministère de la Production Animale, 1988, programme d'élevage présenté dans le cadre du sixième FED, Abidjan, p. 57.

connaitre une évolution entre 1975 et 1985. Ce qui encourage l'État à mettre l'accent sur le financement à l'appui technique aux opérations de développement de l'élevage.

3. LE FINANCEMENT À L'APPUI TECHNIQUE AUX OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE : 1982-1993

Dans le cadre du financement à l'appui technique aux opérations de production, plusieurs financements ont été effectués dans le cadre des aménagements pastoraux et la lutte anti-glossine.

3.1. Financement des aménagements pastoraux au Nord et à Bouna

Créé en 1982, le Projet d'Aménagements Pastoraux couvrait les départements de Ferkessédougou, Boundiali, Korhogo, Bouna et Tengréla[25]. Le but du projet était de réaliser des barrages pastoraux, des bains détiqueurs et blocs fourragères pour l'abreuvement, le traitement et l'alimentation des animaux d'une part, puis des pistes à bétail pour faciliter le déplacement des animaux d'autre part. Pour une meilleure organisation, le projet a été subdivisé en deux phases. La période 1982-1986 présente la première phase tandis que la seconde phase s'est déroulée entre 1987 et 1989. Le projet aménagements pastoraux a été financé conjointement par l'État de Côte d'Ivoire à travers le BSIE, la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE) et la structure Kredistantalt Für Wiederanfban (KFW). Le coût initial du projet a été évalué à 7 milliards frs CFA répartis comme suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 4 : Financement du projet aménagements pastoraux entre 1982 et 1986

Bailleurs de fonds	Coûts d'investissements
BSIE	875 millions frs CFA
CCCE	2,150 milliards frs CFA
KFW	30 millions DM

Source : Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, p. 20.

Les données chiffrées consignées dans ce tableau montrent que le projet aménagements pastoraux a bénéficié d'énormes financements des bailleurs de fonds étrangers, mais aussi de l'État de Côte d'Ivoire grâce au BSIE.

[25] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1990, Mission de contrôle et de suivi-évaluation des projets du secteur de l'élevage : Projet Aménagements Pastoraux (Rapport annuel), Abidjan, p. 6.

Ces investissements ont contribué à la réalisation de 212 barrages pastoraux construits au cours de la période 1982-1989, alors qu'il n'existait que 21 barrages entre 1979 et 1982. Ces barrages étaient plus concentrés dans les zones de Ferkessédougou et de Boundiali. Bien qu'ayant été construits pour l'abreuvement des animaux, les barrages ont servi plus tard à la culture maraîchère. Cette action a entrainé de nouveaux conflits entre agriculteurs et éleveurs, puisque les animaux détruisaient les cultures sur leur passage pour avoir accès à l'eau. En outre, plusieurs moyens ont été investis pour la réhabilitation des barrages dans la zone de Boundiali et Ferkessédougou. Les barrages réhabilités par le projet sont consignés dans le tableau n° 5 ci-dessous.

Tableau n° 5 : La réhabilitation des barrages de Boundiali et Ferkessédougou entre 1982 et 1989

Zones	Secteurs	Villages	Coûts (millions frs CFA)
Boundiali	Kouto	Bressegue	2.767
Ferkessédougou	Ferkessédougou	Doufovogo	1.986
	Diawala	Korokara	2.083
	Diawala	Korokara	779
	Niéllé	Loukpa	438
	Ferkessédougou	Sambakaha	1.903

Source : Ministère de la Production Animale, 1990, Mission de contrôle et de suivi-évaluation des projets du secteur de l'élevage : Projet Aménagements Pastoraux (Rapport annuel 1990), Abidjan, p. 6.

Le tableau n° 5 présente les barrages réhabilités dans les zones de Boundiali et Ferkessédougou par le projet aménagements pastoraux. La zone de Ferkessédougou dénombre cinq barrages réhabilités, contre un seul barrage dans la zone de Boundiali. Ces chiffres consignés dans ce tableau confirment l'existence de plusieurs barrages pastoraux dans la zone de Ferkessédougou et de Boundiali. Deux raisons majeures étaient à l'origine de la réhabilitation des barrages. Les barrages des villages de Korokara et Doufovogo ont été reconstruits après des dégâts causés par les crues, tandis que ceux de Loukpa et Samba ont été réparés parce qu'ils étaient menacés de rupture. En dehors des barrages, le projet a favorisé le reprofilage des pistes.

Le projet aménagements pastoraux de Bouna constitue une extension du projet dans le département de Bouna. Cela est lié au fait que Bouna est une région favorable à l'élevage en général, celui des bovins en particulier. De ce fait, Bouna a bénéficié de la construction de 22 barrages pour un

montant de 120 millions de frs CFA durant la période 1982-1989[26]. En 1986 et 1989, 12 autres barrages avaient été construits dans le cadre de l'extension du projet.

Le reprofilage des pistes pour le déplacement des animaux a été un élément essentiel. Plusieurs ouvrages ont été réalisés à cet effet. Environ 2.390 km de pistes ont été construits et retracées dans les zones du nord du pays au cours de la période 1982-1989 et ont couté environ 95 millions de frs CFA. Les pistes permettaient de rendre facile le déplacement des animaux d'une zone à une autre tout en évitant de traverser les champs et plantations des paysans. Ce fut un moyen d'éviter les dégâts causés par les animaux lors de la traversée des champs. Les autres réalisations du projet étaient consacrées à la création des parcs de nuit, des bains détiqueurs et des couloirs de contentions pour le suivi sanitaire des animaux. À ce titre, 382 couloirs de contentions et 97 parcs à bétail d'une valeur de 66 millions de frs CFA avaient été construits pendant le projet[27]. La réalisation des bains détiqueurs était indispensable pour le projet. Pour le compte de la période 1986-1989, 47 ont été réalisés sur les 65 prévus, et ont coûté environ 172 millions de frs CFA[28]. Le projet a participé à la création de blocs fourragers. Développées au centre d'élevage de Korhogo, les cultures fourragères s'étendaient sur environ 2.325 hectares et leur réalisation avait coûté près de 294 millions de frs CFA[29].

Le projet d'aménagements pastoraux a été créé pour encadrer les Peuls et leurs troupeaux zébu, basés depuis quelques années dans le Nord et Nord-Est du pays. Il a favorisé la construction et la réhabilitation de plusieurs barrages dans les zones où il y avait une densité de bétails, pour faciliter l'abreuvement des animaux. Des couloirs de contention et des bains détiqueurs ont été réalisés par le projet pour faciliter les traitements sanitaires des bœufs. Ces réalisations ont permis à la SODEPRA de faire du Nord de la Côte d'Ivoire une dynamique de production de l'élevage bovin. Mais, cette initiative de la SODEPRA a été freinée par les difficultés financières du pays, liées à la crise économique des années 1980.

3.2. Le financement de projet de lutte anti-glossine

[26] Ministère de la Production Animale, 1990, Mission de contrôle et de suivi-évaluation des projets du secteur de l'élevage : Projet Aménagements Pastoraux (Rapport annuel 1990), Abidjan, p. 82.
[27] *Idem.*
[28] *Ibid.*
[29] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1991, Bovin industriel, Abidjan, SODEPRA-Nord, p. 6.

Initié en 1978 dans le cadre de la lutte contre la trypanosomiase animale, ce projet a été confié à la SODEPRA-Nord. L'objectif était d'étudier la propagation des mouches tsé-tsé, et proposer au gouvernement des méthodes et des moyens de lutte adaptés aux conditions écologiques de la Côte d'Ivoire. Ce projet s'est fait en trois phases. La première phase a couvert la période 1978-1980, la seconde, la période 1980-1982 et la dernière de 1982 à 1988[30].

La période 1978-1980 constitue la première phase du projet. L'objectif visé était de déterminer la répartition de toutes les espèces de mouches tsé-tsé dans toute la région des savanes. À cela s'ajoute la confection des cartographies de répartition des glossines dans la région des savanes. Cette phase s'étendait sur environ 150.000 km², couvrant les zones de Biankouma à Bouna et de Ferkessédougou à Toumodi, soit 47% de la superficie du pays[31]. Elle a favorisé la connaissance des espèces de mouches tsé-tsé et la localisation de 9 espèces et sous-espèces de mouches tsé-tsé rencontrées dans la région prospectée par les experts. La phase de 1980-1982 a mis en place une méthode de lutte anti-glossines adaptée à l'environnement bioécologique de la Côte d'Ivoire.

De 1982 à 1988, il a été mis en place la campagne de lutte contre les mouches tsé-tsé. Elle a consisté à appliquer systématiquement le Système Attractif Toxiques (SAT) élaboré lors de la précédente phase. Les actions menées étaient financées par la Côte d'Ivoire, la république fédérale d'Allemagne et le FAO. Le tableau n°6 montre le financement du projet de lutte contre les mouches tsé-tsé, entre 1978 et 1979.

Tableau n° 6 : Le financement du projet de lutte contre les mouches tsé-tsé : 1978-1988 (en millions frs CFA)

PÉRIODES	CÔTE D'IVOIRE			FAO	GTZ	TOTAL GENERAL
	BGF	BSIE	TOTAL			
1978-1979	100	140	240	240	130	610
1979-1982	180	150	330	186	386	902
1983-1988	257	257	489	21	548	1.058
TOTAL	537	547	1.059	447	1.064	3.654

Source : Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 39.

[30] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1993, Analyse économique du projet de lutte contre la mouche tsé-tsé, Direction des Service Vétérinaire, Abidjan, p. 4.
[31] *Idem.*

Les financements pour ce projet ont été considérables. Ils croissaient progressivement, en passant de 240 millions de frs CFA au cours de la période 1978-1979, à 330 millions de frs CFA entre 1979 et 1982, avant d'atteindre 489 millions frs CFA lors de la période 1983-1988[32]. Ces efforts financiers fournis par l'État, justifient sa volonté de créer un cadre sain pour les animaux.

Tous ces financements ont fait du projet une réussite. Le projet a engendré la réduction d'au moins 95% la densité de la population des glossines[33]. Jusqu'en 1986, une superficie de 10.000 km² avait été débarrassée dans le département de Korhogo et 6.000 km² dans les départements de Sirasso et M'bengué (B. Balogoun, 1986, p. 13).

En 1993, certains services publics de l'élevage comme le service vétérinaire et la SODEPRA étaient encore gérés par l'État malgré les effets négatifs de la crise économique sur le pays. Mais, les résolutions prises suite à l'instauration des P.A.S ont obligé le gouvernement à se désengager de ses services. L'État a pris la décision de privatiser le service vétérinaire en décembre 1993. De ce fait, il a entamé un programme de libéralisation de la profession vétérinaire au cours duquel plusieurs recommandations ont vu le jour. D'abord, la profession de docteur vétérinaire a été privatisée. Par conséquent la pharmacie vétérinaire, la clientèle rurale et urbaine étaient désormais les principaux secteurs d'activités placés sous la tutelle de la médecine vétérinaire privée. En outre, les auxiliaires techniques d'élevage, tels que les ingénieurs techniques, les moniteurs des productions animales et les encadreurs, devaient travailler directement sous la responsabilité des docteurs vétérinaires.

Cette stratégie a très vite accéléré la privatisation du service vétérinaire en favorisant l'installation d'un certain nombre de vétérinaire désireux de pratiquer leur profession. Ainsi, 25 vétérinaires ont été installés en 1993. Cependant, la privatisation du service vétérinaire ne semble pas bénéfique aux éleveurs dans la mesure où, ceux-ci ont désormais en charge le volet sanitaire de leurs animaux. Cette prise en charge consiste à l'achat des médicaments, et au paiement des actes vétérinaires pour la vaccination des animaux. Ainsi, l'État s'est désengagé de la santé animale. Cependant, la lutte contre les grandes épidémies lui était réservée.

---

[32] Ministère de la Production Animale, 1990, Mission de contrôle et de suivi-évaluation des projets du secteur de l'élevage : Projet Aménagements Pastoraux (Rapport annuel 1990), Abidjan, p. 39.

[33] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1993, Analyse économique du projet de lutte contre la mouche tsé-tsé, Direction des Service Vétérinaire, p. 9.

L'autre aspect caractérisant la politique de désengagement de l'État des services publics, fut la dissolution de la SODEPRA. Cette société qui a ouvert ses portes en 1973, a joué un rôle important dans le développement de l'élevage en Côte d'Ivoire. Depuis sa création, elle a géré tous les projets de développement et d'amélioration de l'élevage. La période 1970-1990 marquant sa période d'action a été caractérisée par des résultats assez positifs. Cependant, force est de constater que son fonctionnement et ses actions ont coûté d'énormes moyens financiers à l'État. En effet, depuis sa création jusqu'en 1989, son budget a été estimé à 10,2 milliards frs CFA (V. Ancey, 1996, p. 201). Avec la crise économique, l'État n'était plus à mesure de financer les actions de la SODEPRA, ce qui l'amène à mettre fin aux activités de la société et la dissoudre en 1993.

La dissolution de la SODEPRA a marqué la fin d'un véritable projet qui a duré environ 20 ans. Sa dissolution a laissé un grand vide dans la politique de développement du secteur élevage en Côte d'Ivoire, dont il est nécessaire de combler. C'est dans cette optique que l'État a mis en place une nouvelle stratégie de développement du secteur élevage.

CONCLUSION

L'élevage ivoirien a connu d'énormes investissements au cours de la période 1970-1993. Plusieurs bailleurs de fonds étrangers et l'État de Côte d'Ivoire ont investi plusieurs moyens afin d'assurer le développement de l'élevage et permettre au pays d'être indépendant vis-à-vis de ses voisins du Nord. L'encadrement, la production et l'appui technique aux opérations de développement sont les domaines ayant bénéficié le maximum de financement pendant cette période. Confiés à la SODEPRA, les projets d'encadrement, de production et d'appui aux opérations de développement de l'élevage ont été financés par l'État ivoirien, à travers le BSIE, la France grâce aux FED, FAC et la CCCE, la République Fédérale d'Allemagne (KFW, GTZ) et les États Unis avec l'USAID. Ces financements ont favorisé la réalisation de plusieurs infrastructures et l'amélioration de la santé des animaux, grâce à la multiplication de vaccins contre les épizooties de peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants. Ces réalisations ont permis à la Côte d'Ivoire de connaitre une évolution dans son secteur d'élevage. Mais, la crise économique des années 1980 a réduit considérablement les investissements des bailleurs de fonds étrangers, et a obligé l'État à se désengager de certains secteurs de production. Dans le secteur élevage, le désengagement de l'État de Côte d'Ivoire a été marqué par la libéralisation de la profession vétérinaire et la dissolution de la SODEPRA qui demeure jusque-là la principale société d'État

chargé d'assurer le développement de l'élevage en Côte d'Ivoire. Cette situation suscite la question suivante : comment s'est fait le financement de l'élevage après la dissolution de la SODEPRA ?

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIQUE

Sources imprimées

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 2003, Programme panafricain de contrôle des épizooties : Devis-programme (AN 2002-2003), Abidjan, 18 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1993, Projet de lutte contre la trypanosomiase animale et les vecteurs, Rapport de présentation, Abidjan, 38 p.

Ministère de la Production Animale, 1990, Mission de contrôle et de suivi-évaluation des projets du secteur de l'élevage : Projet Aménagements Pastoraux (Rapport annuel), Abidjan, 99 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1991, Bovin industriel, SODEPRA-Nord, Abidjan, 33 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, 40 p.
Programme
Ministère du Plan, 1970, Dix ans de progrès 1960-1970, Abidjan, 182 p.

Ministère du Plan, 1978, Atlas de la Côte d'Ivoire, Institut de Géographie Tropicale, Abidjan, 50 p.

Ministère de la Production Animale, 1988, Programme d'élevage présenté dans le cadre du sixième F.E.D : cadre général élevage bovin, élevage ovin, Abidjan, Dcgtx, 218 p.

Ministère de la Production Animale., 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, 149 p.

Bibliographie

AKROU Jean-Baptiste, 1985, « Moutons : après dix ans d'encadrement, les besoins couverts à 51% », Fraternité matin-Abidjan, n°6359, pp 23-24.

ANCEY Véronique, 1996, Trajectoires pastorales et politiques économiques de l'élevage : éleveurs transhumants dans le nord de la Côte d'Ivoire, thèse de doctorat d'économie, Paris (France), École des Hautes Études en Sciences Sociales, 416 p.

ANONYME, 1977, « Embouche bovine : des résultats spectaculaires obtenus par les GVC d'éleveurs en milieu villageois », Fraternité matin-Abidjan, pp. 26-27.

ANONYME, 1978, « Tripler la production en dix ans », Fraternité matin Abidjan, pp. 55-62.

BALOGOUN Birias, 1986, « Lutte contre les mouches tsé-tsé : des zones libérées à 95% », Fraternité matin-Abidjan, pp. 13-15.

BERNARDET Philippe, 1987, « Dix ans de développement de l'élevage en Côte d'Ivoire. Stratégie et organisation de l'encadrement : réalisations et échecs », CIRES-Abidjan, pp 41-56.

CHUPIN Daniel, WILSON Thomas, 1993, L'amélioration génétique des bovins en Afrique de l'Ouest, Rome, FAO, 296 p.

DISSET Roger, 1990, « Le centre national d'élevage ovin de Béoumi », Le courrier Afrique caraïbes pacifique, n°119, pp. 82-85.

GARBA Dicoh, 1975, « Situation de l'élevage en Côte d'ivoire et perspectives de développement », Regard sur la France, S/D Fadiga Kafoumba, S.P.E.I, Paris, pp. 325-337.

KOUAMÉ Kan Raymond, 2023, Politique publique de santé animale et développement de l'élevage bovin en Côte d'Ivoire (1910-1994), thèse de doctorat unique, Bouaké (Côte d'Ivoire) Université Alassane Ouattara, 405 p.

KIENTZ Albert, 1992, Promotion des groupements d'éleveurs dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Gtz, 62 p.

YOAN Émile, 1984, « 300 millions investis pour rien », Fraternité matin-Abidjan, n°5822, pp. 8-9.